



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/09/21

Dossier complet le :

29/09/21

N° d'enregistrement :

2021-11655

1. Intitulé du projet

Mise aux normes d'une piste d'atterrissage, par l'aménagement d'une aire de sécurité dite RESA "Runway End Safety Area"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE LA ROCHELLE - ILE DE RE ET ROCHEFORT - CHA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Thomas JUIN, Directeur Général de l'aéroport

RCS / SIRET

2 0 0 0 8 6 1 5 5 0 0 0 1 3

Forme juridique

Etablissement public - Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
"Infrastructure de transport" Rubrique n°8 - Aérodomes	Aménagement et clôture d'un espace enherbé en bout de piste d'atterrissage d'une surface de 1,4 hectare, sans modification de l'emprise au sol de la piste d'atterrissage existante.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une aire de sécurité dite « RESA » (Runway End Safety Area) en prolongeant l'espace enherbé en bout de piste sur une surface supplémentaire de 1,4 ha, soit une longueur de 160 m et une largeur de 90 m.

Cette surface, qui doit être plane et vierge de tout obstacle, sera enherbée et clôturée. Il n'y aura en aucun cas de surface imperméabilisée. L'emprise existante de la piste d'atterrissage ne subit aucune modification.

4.2 Objectifs du projet

Pour mémoire, la réglementation européenne (règlement UE 139/2014 du 12/02/2014) impose aux aéroports l'aménagement d'aire de sécurité dite RESA " (Runway End Safety Area). L'objectif de la RESA est de minimiser les risques de blessures pour les occupants et de dommages matériels à l'aéronef en cas d'atterrissage trop court ou de sortie longitudinale de piste.

L'Aéroport de la Rochelle-Ile-de-Ré a obtenu un certificat de sécurité européen le 18 décembre 2017. La Direction Générale de l'aviation civile a accordé au Syndicat mixte un délai allant jusqu'au 30 avril 2022 pour se mettre en conformité sur la question de l'aménagement d'une aire de sécurité dite "RESA".

Dès lors, le projet de travaux a pour objectif de mettre en conformité la piste d'atterrissage de l'aéroport avec les exigences européennes en matière de sécurité aérienne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux à réaliser consistent à :

- Déporter une partie de la clôture afin de sécuriser la RESA pour empêcher toute intrusion.
- Prolonger le chemin existant situé à l'intérieur à l'aéroport et bordant la clôture pour permettre les vérifications réglementaires. Ce chemin est réalisé en graviers sur une longueur de 410 m et n'impliquera aucune imperméabilisation des sols.
- Supprimer un chemin existant d'une surface de 9,84 ares (en partie imperméabilisé) en espace enherbé.
- Créer un chemin piéton et équestre bordant la clôture à l'extérieur de 3 m de large.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation. L'aire RESA est destinée principalement à réduire les risques de dommages matériels au cas où un avion atterrirait trop court ou dépasserait l'extrémité de piste.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique.

La création de l'aire RESA nécessite d'acquérir deux terrains situés en bout de piste d'atterrissage.

Pour ce faire, une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique doit être engagée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création de l'aire RESA	1,4 hectare (160 m de longueur x 90 m de largeur)
Chemin à l'intérieur de l'aéroport et bordant la clôture	410 mètres
Chemin piéton et équestre extérieur à la clôture	A COMPLETER

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Jura, 17000 La Rochelle

Parcelles cadastrées section BX
n°207 et n°203

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 11' 43 "O Lat. 46° 10' 45 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de la Rochelle.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'agglomération rochelaise a été approuvé en Conseil communautaire le 27 février 2014. Ce plan n'a toutefois pas été approuvé par arrêté préfectoral de sorte qu'il ne constitue pas une servitude d'utilité publique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRN (risques littoraux - érosion côtière et submersion marine) approuvé par un arrêté préfectoral le 26/02/2019 et modifié par un arrêté préfectoral le 04/10/2019 - PPRT de l'établissement GRATECAP approuvé par arrêté préfectoral le 29/03/2011 - PPRT RHODIA approuvé par arrêté préfectoral le 10/04/2013 - PPRT des établissements PICOTY et SDLP approuvé par arrêté préfectoral le 26/12/2013 - PPRT SDLP Fief de la Repentie approuvé par arrêté préfectoral le 23/12/2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à quelques kilomètres (environ 2 km) d'une partie du site Natura 2000 du Marais Poitevin (FR5400446) Le projet se situe à quelques kilomètres (environ 2 km) du site Natura 2000 du Pertuis Charentais (FR5400469)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas la réalisation de travaux importants. Il consiste uniquement à clôturer une zone enherbée et à créer un chemin en gravier (sans imperméabilisation des sols).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour effet de clôturer un terrain qui ne pourra plus être exploité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet, qui prévoit la création d'une zone enherbée d'1,4 hectare, réduit au maximum les effets sur l'environnement notamment en limitant l'imperméabilisation des sols.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux projetés n'ont pas pour objet ou pour effet de modifier l'emprise au sol de la piste d'atterrissage existante. Ils n'induiront pas de travaux d'imperméabilisation des sols et entraîneront même la suppression d'espaces imperméabilisés.

Au regard des caractéristiques de ces travaux, le projet de création de la RESA à l'extrémité Est de la piste d'atterrissage ne semble pas comporter d'incidences négatives, de surcroît notables, sur l'environnement.

Dans ces conditions, le projet semble pouvoir être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice explicative des travaux Schéma position clôtures

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

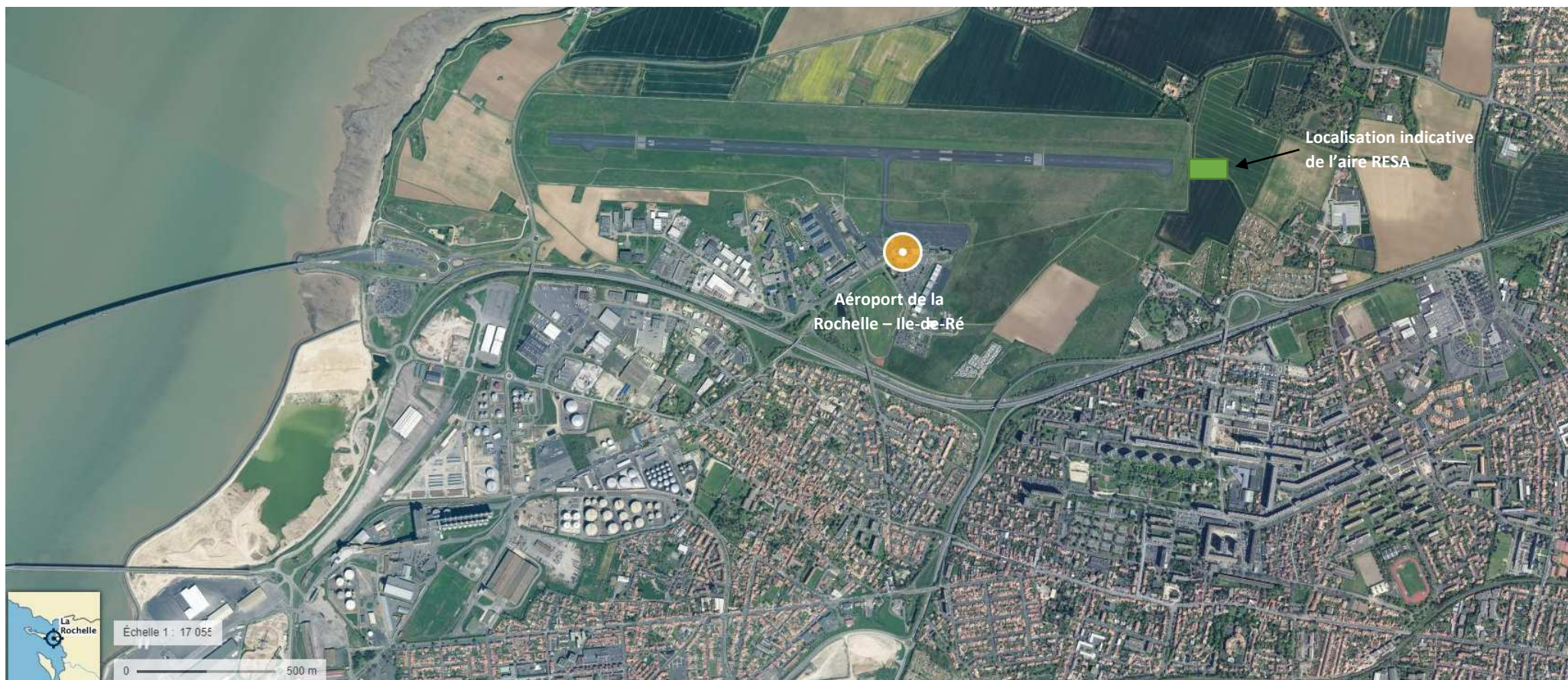
LA ROCHELLE

le,

29/09/2021

Signature





Extrait du site géoportail – Echelle 1/17055 - Date de la prise de vue aérienne : 18-04-2018

Pièce n°2 : Plan de situation du projet

Mise en situation du projet dans son environnement proche et lointain

Géofoncier.fr
Toute l'information foncière en ligne



Echelle : 1 / 3700
Projection : RGF93 Lambert 93

Edité le : 28-09-2021 16:47 (UTC + 1)
Edité par : GEOFIT EXPERT

Commune : La Rochelle (17)

0 50 100 150m

1

Photo 1 :

Point de vue : Vue depuis le chemin sur l'emprise du projet ;
Description : Environnement immédiat du projet - Vue panoramique



Photo 2 :

2

Point de vue : Vue depuis le chemin sur l'emprise du projet ;
Description : Environnement immédiat du projet.



Photo 3 :

3

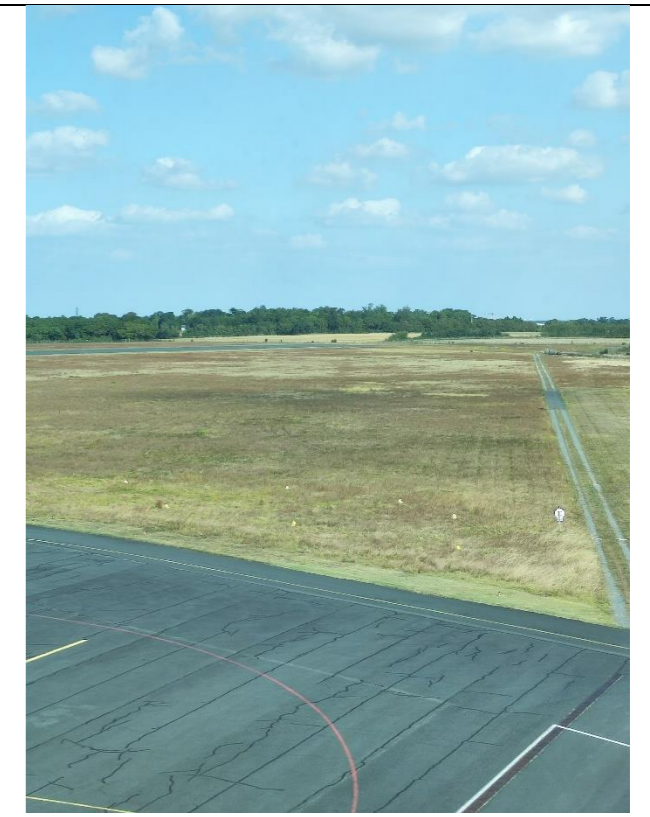
Point de vue : Vue depuis la piste d'atterrissage de l'emprise du projet ;
Description : Environnement proche du projet.



Photo 4 :

4

Point de vue : Vue depuis l'aire de stationnement ;
Description : Environnement lointain du projet.



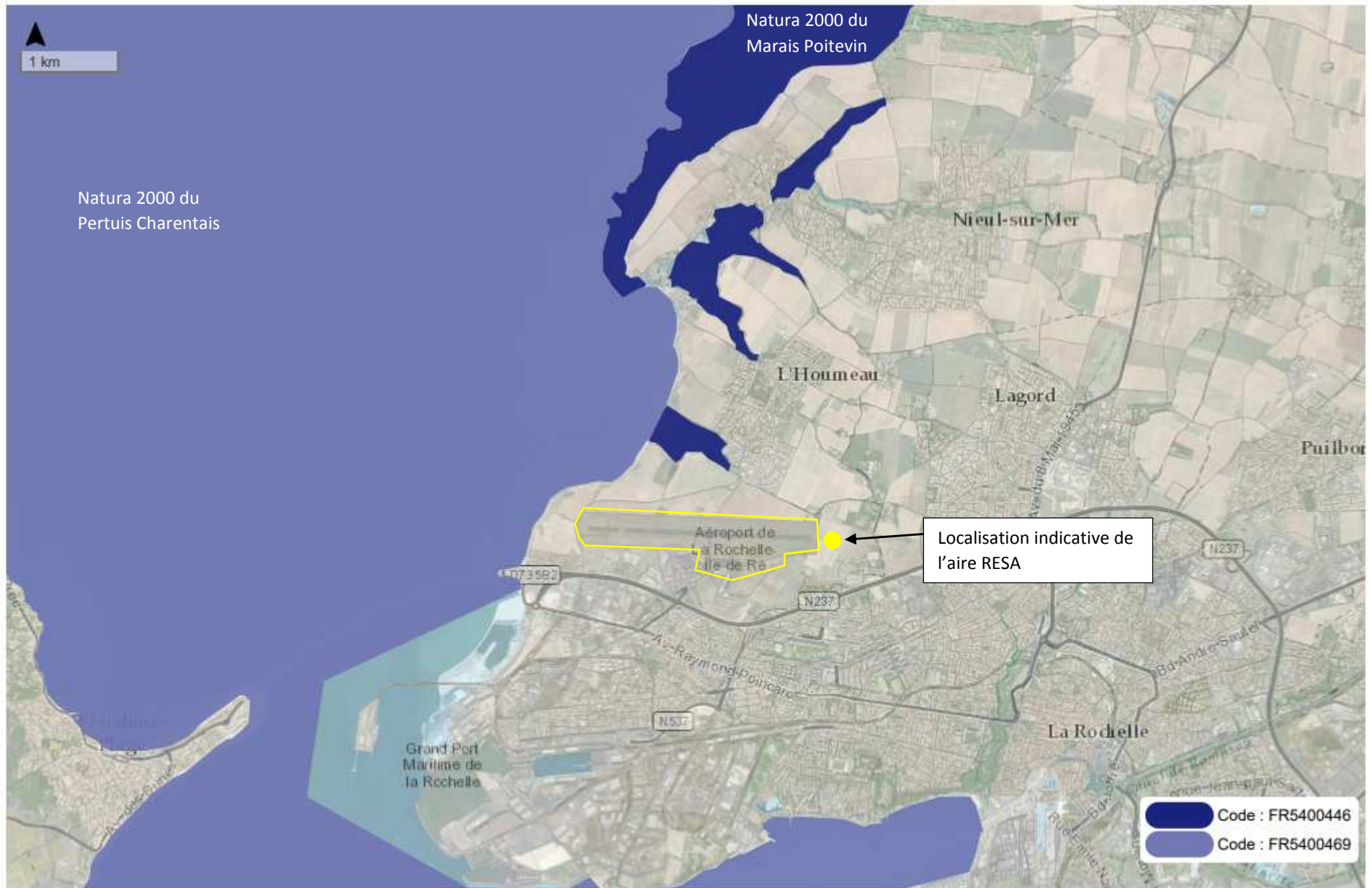
PLAN DES ABORDS DU PROJET

Commune de L'HOUMEAU

Commune de LA ROCHELLE

LEGENDE:

- +— Limite de commune
- Limite de parcelle
- ▨ Bâti dur
- ▩ Bâti léger
- ▭ Limite de DUP
- Hydrographie



Pièce n°5 – Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000



Position actuelle de la clôture

Aéroport de La Rochelle-Île de Ré



Position de la clôture après création de la RESA

Zone herbeuse

Aéroport de La Rochelle-Île de Ré

Syndicat Mixte des Aéroports de
La Rochelle - Île de Ré et
Rochefort Charente-Maritime

**DESCRIPTIF DES TRAVAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE D'AIRES DE SECURITE
SUR L'AEROPORT DE LA ROCHELLE-ILE DE RE**

Pour rappel, l'aire de sécurité (dite RESA) à l'extrémité Est de la piste s'impose au regard du règlement UE 139/2014.

L'Aéroport de La Rochelle-Ile de Ré a obtenu un certificat de sécurité européen le 18 Décembre 2017. Il se doit de se mettre en conformité sur la question de l'aire de sécurité au plus tard le 30 Avril 2022.

Plusieurs actions ont été entreprises pour acquérir les terrains nécessaires à la mise en œuvre de cette aire de sécurité, en vain.

L'opération consiste à prolonger l'espace enherbé en bout de piste sur une surface supplémentaire de 1,4 ha, soit une longueur de 160 m et une largeur de 90 m.

Cette surface, qui doit être plane et vierge de tout obstacle, sera bien enherbée et il n'y aura donc en aucun cas de surface imperméabilisée. La piste existante ne subit aucune modification.

Un chemin existant d'une surface de 9,84 ares en partie imperméabilisé sera supprimé en conséquence pour repasser en herbe.

Les seuls travaux qui sont à effectuer consistent, d'une part, à déporter une partie de la clôture afin de sécuriser la RESA pour empêcher toute intrusion et, d'autre part, à prolonger le chemin intérieur à l'aéroport bordant la clôture pour permettre les vérifications réglementaires. Ce chemin est réalisé en graviers sur une longueur de 410 mètres ; il reste perméable.

Enfin, doit être étudiée la création éventuelle d'un chemin piéton et équestre bordant la clôture à l'extérieur de 3 m de large. Les dimensions prévues dans la DUP intègrent cette surface supplémentaire.